



Préparation à l'autorisation de conduite Patronale
**CHARIOTS DE MANUTENTION
A CONDUCTEUR PORTE**

Selon le Décret
98-1084
du 2/12/98

Equipements porte-charge (accessoires)

OBJECTIF

Permettre à un Opérateur utilisateur de Chariots de manutention équipés d'équipement(s) porte-charge de répondre aux obligations du Code du Travail (Article R.4323-55) en recevant une formation spécifique à l'entreprise. Assister le Chef d'Etablissement à délivrer une autorisation d'utilisation de ses matériels (Article R.4323-56). A l'issue de la formation, l'Opérateur aura reçu toutes les consignes lui permettant d'effectuer toutes les vérifications, toutes les manœuvres avec l'équipement(s) porte-charge (éperon, potence, pince pivotante, etc.).

PARTICIPANTS et PRE-REQUIS

6 Personnes maximum pour la partie théorique d'une durée de 3 heures groupées.

6 Personnes pendant 4 heures pour la mise en application pratique sur une catégorie de chariot de manutention à conducteur porté équipé d'un équipement porte-charge faisant l'objet de l'autorisation de conduite Patronale, au sein de l'entreprise.

PROGRAMME

THEORIE

PRATIQUE

- Textes et normes en vigueur,
- Les responsabilités du cariste,
- Les accidents du travail,
- Les documents des chariots et des équipements porte-charge,
- Description des équipements porte-charge,
- Les vérifications des équipements porte-charge,
- Les règles d'utilisation en sécurité,
- Les équipements de protection individuelle (E.P.I),
Suivant les équipements utilisés dans l'entreprise :
- Risques liés au site d'utilisation.

➤ **Contrôle des acquis théoriques**

- Présentation des équipements utilisés dans l'entreprise,
- Vérifier l'adéquation des équipements porte-charge,
- Contrôler l'état des équipements porte-charge, Suivant les équipements utilisés et les charges disponibles dans l'entreprise :
- Prise et/ou dépose d'une charge au sol
- Gerbage/dégerbage en pile
- Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue ou volumineuse (charge limitant la visibilité)
- Opérations de fin de poste (repérer les anomalies, opérations de maintenance de premier niveau)

➤ **Contrôle des acquis pratiques.**

METHODE PEDAGOGIQUE

La méthode utilisée est basée essentiellement sur le visuel et la mémoire, associant des apports théoriques et des exercices pratiques avec une participation active des stagiaires.

La durée du programme pratique pourra être augmentée avec l'accord de l'entreprise si l'animateur décelait des difficultés d'acquisition des mouvements.

SAS AILLIOT René FORMATIONS
13 rue Guesses 62147 GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT
Tél : 03 27 832 832
Messagerie : ailliot.formation@wanadoo.fr

